

Règlement interne et termes et conditions des formations Paris Wine Club

Article 1:

Le présent règlement est rédigé conformément au manuel du WSET.

Le présent règlement s'applique à tous les étudiants pendant toute la durée de la formation.

SANTÉ ET SÉCURITÉ

Article 2 :

La prévention des risques d'accidents et de maladie est impérative et requiert le plein respect par chacun de toutes les exigences applicables en matière de santé et de sécurité.

A cet effet, les instructions réglementations générales et spécifiques de sécurité en vigueur dans l'organisation, doivent être strictement respectées sous peine de sanctions disciplinaires.

RÈGLES GÉNÉRALES

Article 3 :

Les étudiants sont formellement interdits :

- > D'entrer dans l'établissement sous influence,
- > D'Introduire les boissons alcoolisées dans les locaux,
- > De quitter le cours sans motif,
- > De prendre des objets sans autorisation préalable

Article 4 : Retard

En cas de retard injustifié de plus d'une demi-heure, les étudiants peuvent se voir refuser le droit d'entrer en classe.

CONSIDÉRATIONS PARTICULIÈRES ET AJUSTEMENTS RAISONNABLES

Article 5 :

Ajustements raisonnables :

Un ajustement raisonnable est toute action qui contribue à réduire l'effet d'un handicap ou d'une difficulté qui désavantage considérablement le candidat dans la situation d'évaluation.

Des ajustements raisonnables peuvent impliquer :

- Modification des modalités d'évaluation standard, par exemple en accordant aux candidats plus de temps pour terminer l'activité d'évaluation ;
- Adapter le matériel d'évaluation, par exemple fournir du matériel en grand format ;
- Apporter des facilitateurs d'accès pendant l'évaluation, comme un interprète ou un lecteur en langue des signes ;
- Réorganisation de la salle d'évaluation, comme la suppression des stimuli visuels pour un candidat autiste.

Ces étudiants doivent en informer le Paris Wine Club par écrit au moment de l'inscription. L'information doit être communiquée dès que possible lors de l'inscription afin de laisser suffisamment de temps à Paris Wine Club pour répondre à leurs besoins. Les matériaux et les conditions d'examen peuvent être ajustés. D'ailleurs, Paris Wine Club exigera un justificatif médical écrit pour certifier les

besoins particuliers.

Dans ces circonstances, les étudiants devront informer Paris Wine Club dès que possible. Il est recommandé de prévenir Paris Wine Club au moins 5 semaines avant la date de l'examen pour permettre à Paris Wine Club de rechercher la meilleure solution possible. Toute demande reçue après ce délai pourrait ne pas être traitée à temps et, à ce titre, recevoir les ajustements nécessaires.

Considérations particulières:

Une considération spéciale est une mesure prise après une évaluation pour permettre aux candidats qui ont été défavorisés par une maladie temporaire, une blessure, une indisposition ou des circonstances défavorables au moment de l'évaluation de démontrer leur réussite.

Une considération spéciale ne donnera pas un avantage injuste par rapport aux candidats pour lesquels une considération spéciale n'est pas appliquée, ni ne modifiera les exigences d'évaluation de la qualification comme détaillé dans la spécification applicable.

Le Paris Wine Club veillera à ce que les étudiants disposent d'un temps suffisant et de conditions d'examen adéquates pour leur réussite. Si les conditions n'ont pas été accordées en cas de circonstances particulières avant ou pendant l'examen, l'administrateur en informera WSET pour rechercher le meilleur ajustement et la meilleure solution possible.

Un candidat peut être admissible à une considération spéciale si :

- La performance dans une évaluation est affectée par des circonstances indépendantes de la volonté du candidat. Cela peut inclure une maladie personnelle récente, un accident, un deuil ou des conditions dans la salle d'examen ;
- Les modalités d'évaluation alternatives qui ont été convenues avant l'évaluation se sont avérées inappropriées ou inadéquates ;
- L'application d'une considération spéciale ne tromperait pas l'utilisateur du certificat quant à la réussite du candidat.

Le Paris Wine Club demandera une considération spéciale si Paris Wine Club reçoit une notification des étudiants d'étudiants à considération spéciale dans les 4/5 jours après l'examen, Paris Wine Club soumettra un formulaire de demande de considération spéciale au WSET qui aura le dernier mot sur la question.

PUBLICITÉ DU RÈGLEMENT

Article 6 :

Un exemplaire de ce règlement est remis à chaque étudiant (avant toute inscription définitive).

RESERVATION ET ANNULATIONS :

Article 7 :

Chèques cadeaux

- Les chèques-cadeaux ne sont pas remboursables.
- Les bons cadeaux sont valables 2 ans à compter de la date d'émission.
- Si vous utilisez un chèque-cadeau Paris Wine Club, nous vérifierons le(s) numéro(s) de bon(s) fourni(s) avant la date de l'événement.

- Chèques-cadeaux tiers - veuillez nous contacter avec les détails du nom de l'entreprise et nous pourrons vous guider vers l'expérience de dégustation appropriée.

Annulations/remboursements de cours WSET

- Les réservations pour les cours WSET sont remboursables jusqu'à 4 semaines avant la date de début du cours.
- Toute demande de Remboursement doit être faite par écrit ou par mail à l'adresse : sophie.jarry@me.com en mentionnant « Remboursement » dans l'objet du mail. Ou par courrier postal à Sophie Jarry Paris Wine Club 10, rue poncelet 75017 Paris.
- Le montant total sera remboursé (moins des frais d'administration de 30,00 € plus le coût de tout matériel d'étude WSET fourni et 20 € par étudiant pour tenir compte des frais d'examen non utilisés).
- Aucun remboursement n'est disponible pour les annulations reçues dans les 4 semaines suivant la date de début du cours.
- Dans des circonstances extrêmes, nous nous réservons le droit d'annuler ou de reporter tout cours ou événement et nous rembourserons le paiement en totalité si aucun autre événement n'est acceptable.
- Nous nous réservons le droit de changer le lieu de tout cours ou événement pour un de qualité égale ou supérieure (et dans le même voisinage).
- Nous nous réservons le droit de demander à toute personne de quitter tout événement si son comportement est jugé inacceptable ou perturbateur pour les autres.
- Nous ne servons pas d'alcool aux étudiants de moins de 18 ans

Transferts de cours WSET

- Le transfert d'une réservation à une autre date de cours est autorisé jusqu'à 4 semaines avant la date de début du cours – sous réserve de disponibilité.
- Les demandes de transfert doivent être reçues par écrit ou par e-mail et entraîneront des frais d'administration de 30,00 €
- Les cours transférés ne sont pas éligibles pour les remboursements

Examens du cours WSET

- Les dates d'examen sont fixées en fonction du cours sur lequel vous vous inscrivez et tout transfert à une autre date d'examen entraînera des frais administratifs de 30,00 €.
- Les demandes de transfert de date d'examen doivent être faites par écrit ou par courriel et sont soumises à disponibilité.
- Les demandes de transfert de date d'examen effectuées dans les 10 jours ouvrables ou moins suivant la date de l'examen entraîneront des frais d'administration de 30 EUR plus des frais de 20 EUR pour la copie d'examen non utilisée.

Nous nous réservons le droit de modifier la date d'un cours WSET ou d'annuler un cours WSET dans le cas peu probable où les inscriptions n'atteindraient pas le nombre minimum requis. Les frais de cours seront remboursés intégralement si nous modifions une date de cours ou annulons un cours (moins le coût de tout matériel d'étude WSET fourni).

Article 8 : Réclamations et Appels

Les réclamations peuvent être déposées directement auprès du Paris Wine Club. Ils doivent être reçus par écrit par courrier électronique ou par courrier à sophie.jarry@me.com en mentionnant « Réclamations et recours » dans l'objet. Ou par courrier postal à Sophie Jarry Paris Wine Club 10, rue poncelet 75017 Paris. Ils doivent mentionner la situation, la date, les personnes impliquées et le préjudice financier le cas échéant. Paris Wine Club reviendra sous 7 jours. Si aucune solution n'est trouvée entre les deux parties, un recours peut être demandé. Si la plainte n'est pas traitée de manière satisfaisante par Oeno Master, et en dernier recours, l'étudiant peut contacter l'équipe d'assurance qualité de WSET à qa@wsetglobal.com pour une résolution du conflit

Article 9 : Conflit d'intérêts :

Un conflit d'intérêts existe lorsqu'une personne a des intérêts ou des loyautés qui pourraient influencer négativement son jugement, son objectivité ou sa loyauté envers les prix WSET lorsqu'elle mène des activités associées aux qualifications WSET.

Les exemples de conflits d'intérêts dans le contexte d'un fournisseur de programme approuvé incluent, mais ne sont pas exhaustifs :

- La réalisation de toute évaluation de candidats par une personne physique qui a un intérêt personnel dans le résultat de l'évaluation pour une ou toutes les personnes concernées ;
- Le tutorat des candidats par une personne impliquée dans le processus d'évaluation ;
- La réalisation d'une qualification WSET par toute personne employée par WSET Awards ;
- L'enquête sur un incident de non-conformité par une personne incapable d'agir de manière impartiale. Certains de ces conflits d'intérêts peuvent être gérés et sont donc acceptables

Certains conflits d'intérêts sont cependant gérables et peuvent être surveillés et traités en coordination avec le WSET, par exemple :

Si une situation se produit où un proche collaborateur du responsable de l'examen ou de l'administrateur est présent, l'administrateur doit déléguer à un tiers la surveillance de l'examen. Si la logistique ne permet pas la présence d'un tiers, l'agent en informera le WSET. WSET Awards a mis en place des procédures pour gérer des conflits d'intérêts spécifiques. Si vous pensez qu'il peut y avoir un conflit d'intérêts, veuillez contacter directement Oeno Master.

Article 10 : Vie privée et protection des données

Dans le respect de la juridiction européenne et du RGPD, nous protégeons votre vie privée et vos données.

Les données de l'étudiant seront transmises à WSET lors de l'inscription aux fins de l'inscription à l'examen et de l'obtention de la qualification

Article 11 : Diversité et égalité

Paris Wine Club vise à respecter et à promouvoir l'égalité et la diversité. Nous croyons que tous les individus devraient être traités sur la base du mérite et sans préjugés. Paris Wine Club vise donc à fournir un service aux membres qui promeut activement l'égalité des chances et l'absence de discrimination fondée sur l'âge, l'origine culturelle, la classe, le handicap, l'origine ethnique, le sexe, l'orientation sexuelle, le changement de sexe, la foi, le travail à temps partiel, la langue, l'activité syndicale et l'état de santé d'un individu.

Article 12 : Faute professionnelle et mauvaise administration :

Paris Wine Club fera tout ce qui est en son pouvoir pour éviter les malversations et la mauvaise administration. La faute professionnelle est le cas où la non-conformité est intentionnelle ou le résultat d'une négligence. La mauvaise administration est le cas où la non-conformité est accidentelle plutôt qu'intentionnelle. La faute professionnelle du candidat peut inclure :

- Utilisation frauduleuse d'une pièce d'identité pour les examens ;
- Certificats/reproduction ou falsification de certificats ;
- Tricher pendant l'examen ;
- collaborer pendant l'examen, discuter du contenu de l'examen

L'administratrice désignée Sophie Jarry et l'éducatrice désignée Marie Dagneau de Richecour sont responsables de l'intégrité des cours. À ce titre, ils sont responsables de la qualité du contenu et de la prestation des cours.

Des fautes professionnelles et une mauvaise administration pourraient survenir si les cours ne sont pas dispensés conformément aux spécifications de qualification et/ou s'il y a une violation de l'énoncé de politique.

En cas de violation et/ou de manquement, le problème doit être signalé à Oeno Master dans un délai raisonnable après la survenance du problème pour permettre à l'administrateur de trouver une solution. Veuillez contacter sophie.jarry@me.com pour signaler toute faute professionnelle ou inconduite.

Si l'incident de non-conformité se produit lors d'un examen WSET, le responsable des examens de Paris Wine Club en informera les WSET Awards en soumettant le formulaire de notification de faute professionnelle. Elle peut être suivie d'une enquête par WSET Awards. WSET Awards enregistrera l'incident de non-conformité et affectera un responsable du dossier pour enquêter. WSET Awards clôturera l'enquête dans les 30 jours ouvrables suivant la réception de l'allégation. Dans certains cas, l'enquête peut prendre plus de temps. Lorsqu'il existe des motifs de soupçonner une faute professionnelle ou une mauvaise administration à l'encontre d'un étudiant, la certification peut être suspendue jusqu'à ce que l'enquête soit terminée et que des sanctions soient appliquées.